

Réseau des médiateurs de la Grande Région
Rue Lucien Namèche, 54
5000 NAMUR (B)
Tél : 00.32.81.321.911

Assemblée générale du Réseau
Namur, le 17 mars 2006

Résolution commune

Les membres de l'assemblée générale du Réseau des médiateurs de la Grande Région, réunis ce jour à Namur, ont pris la résolution suivante :

Considérant que la construction européenne doit s'accompagner d'une consolidation et d'une harmonisation des mesures que les Etats et Régions adoptent afin d'assurer la protection des droits fondamentaux des citoyens

Soulignant les besoins, dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, d'assurer l'exercice effectif d'une bonne gouvernance et du droit de déposer une plainte contre des manifestations de mauvaise administration

Considérant aussi que les mesures appropriées à l'exercice des missions des médiateurs pour assurer leurs missions de conciliation et recommandation au niveau transfrontalier nécessitent tant une coopération active de leurs services qu'une promotion de leurs activités par les entités institutionnelles régionales, interrégionales, et nationales

Constatant qu'un partage d'expertise et un développement des pratiques de médiation sont particulièrement indiqués dans le contexte de mobilité transfrontalière existant au sein de la Grande Région

Se félicitant d'observer que les médiatures représentées dans le Réseau ont été créées dans un objectif commun et dotées de principes fondateurs communs, en particulier l'indépendance, l'impartialité et l'accessibilité.

Le réseau des médiateurs s'inscrit dans une option volontariste afin d'optimiser ses services et de faire parvenir l'information utile auprès des citoyens mais aussi des acteurs économiques et sociaux, des ONG, des prescripteurs potentiels. A cette fin, différentes actions sont programmées :

-Une conférence, organisée conjointement par les médiatures du Luxembourg et de Rhénanie-Palatinat, destinée à sensibiliser les acteurs socio-économiques locaux sera organisée en novembre 2006. Le Réseau des médiateurs de la Grande Région se mettra à la disposition de ces acteurs afin de constituer un inventaire des difficultés susceptibles d'intervention en médiation. A l'occasion de cette journée, une assemblée générale du Réseau sera convoquée.

- Les manifestations célébrant Luxembourg, ville du dialogue des cultures et capitale de la culture 2007, pourront donner l'occasion aux médiateurs d'Europe d'affirmer leur rôle essentiel dans le développement d'une culture du dialogue.

-Des actions de coopération entre médiatures sur base d'échanges d'expériences, de confrontation de cas pratiques transfrontaliers, de formation concertée des personnels respectifs.

En outre, le réseau des médiateurs s'engage, dans la volonté de simplifier la vie aux citoyens et de renforcer l'accessibilité des différents médiateurs, de transférer au médiateur compétent de la Grande Région les plaintes qui le concernent et de travailler de façon conjointe afin de débloquent les différends entre les administrations et les administrés dans les questions transfrontalières qui lui sont soumises.

Ullrich GALLE (Rhénanie-Palatinat), Frédéric BOVESSE (Région wallonne), Marc FISCHBACH (Luxembourg), Jean-Paul DELEVOYE (France), Rudolf BECKER (Sarre), Bernd WEGNER (Sarre), Marianne DE BOECK (Communauté française), Herbert LENNERTZ (Communauté germanophone)